

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE BRUYÈRES, VALLONS DES VOSGES
CONSEIL COMMUNAUTAIRE

PROCÈS-VERBAL

De la séance du

Jeudi 15 mars 2018

À 20H00

Bruyères (88600)

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE BRUYÈRES, VALLONS DES VOSGES

Affichage – article L.2121 -25 du CGCT

L'an deux mille dix-huit et le quinze mars à vingt heures, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes de Bruyères, Vallons des Vosges, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, au relais de la cité de Bruyères, sous la présidence de M. Yves BASTIEN.

Nombre de délégués en exercice : 56

Nombre de délégués présents : 42

Nombre de délégués votants : 48

Date de la convocation : 09/03/2018

ÉTAIENT PRÉSENTS :

Le Président : M. Yves BASTIEN

Les Vice-Présidents : M. BONJEAN (procuration de Mme Delphine GREVISSE), M. Christian BISTON, M. Jacques SIMEON, M. Philippe GEORGEL.

Les délégués titulaires ou suppléants remplaçant un titulaire :

Mme Odile SEURET, Mme Bernadette POIRAT, M. Christian SAVAGE, M. Bruno BERTRAND, M. Philippe GERMAIN (procuration de Mme Marie-José DIDIER), M. Joseph MORIN, Mme Michèle CLAUDEL, Mme Michèle PELTIER (procuration de M. Martial HILAIRE), M. Jean-Louis MENTREL (procuration de M. Lionel GUIBERTEAU), Mme Catherine GAILLARD, Mme Anne HISLER (procuration de M. Joël MANGEL), Mme Josette LAURENT, M. Michel CHASSARD, M. Christian TARANTOLA (procuration de M. André BONNET, M. Amar BOULASSEL, M. Jacques ANSEL, M. Michel PARADIS, M. Guy HINZELIN, Mme Krista FINSTAD-MILLION, M. Guy DELAITE, M. Christophe FIQUEMONT, M. Charles SCHLACHTER, Mme Anne-Marie HUERTAS, M. Régis DEMENGE, M. François DARTOIS, Mme Marie-Noëlle ROBERT, M. Jean-François ROBERT, M. René L'HOMME, M. Stéphane PAUCHARD, M. Jean-Paul PETITDEMANGE, M. Louis DIVOUX, M. Jean-Marie MICHEL, Mme Virginie GREMILLET, M. Philippe PARADIS, M. Denis BERNARD, M. Stéphane RITZENTHALER, M. Hervé JULIEN.

ÉTAIENT EXCUSÉS NON REPRÉSENTÉS :

M. Lucien DEBLAY.

ÉTAIENT EXCUSÉS REPRÉSENTÉS :

Mme Delphine GREVISSE, M. Michel HOUOT, M. Éric AUBRY.

ÉTAIENT ABSENTS REPRÉSENTÉS :

Mme Marie-José DIDIER, M. Martial HILAIRE, M. Lionel GUIBERTEAU, M. Joël MANGEL, M. André BONNET, M. Michel BOCA, Mme Nadine MEREY.

ÉTAIENT ABSENTS NON REPRÉSENTÉS :

M. Patrick MOULIN, Mme Sandrine GEORGE, M. Jean-Paul FLEURENCE, M. Christian CLAUDON, M. Éric BICHOTTE, M. Jean-Noël AUGUSTO, M. Michel DAMBRINE.

Conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, M. Jean Louis MENTREL est nommé secrétaire de séance.

Affaires générales

1. Orientations budgétaires

Le conseil communautaire prend acte des orientations budgétaires au titre de l'année 2018.

2. Création d'un emploi permanent de responsable des services à la population

Le conseil communautaire après en avoir délibéré à l'unanimité, approuve la création d'un emploi permanent de responsable des services à la population.

3. Création d'un emploi permanent de coordinatrice des affaires sociales

Le conseil communautaire après en avoir délibéré à l'unanimité, approuve la création d'un emploi de coordinatrice des affaires sociales.

4. Création d'un emploi permanent de chargé de mission aménagement de l'espace

Le conseil communautaire après en avoir délibéré à l'unanimité, approuve la création d'un emploi permanent de chargé de mission aménagement de l'espace.

5. Création d'un emploi permanent de responsable des services techniques

Le conseil communautaire après en avoir délibéré à l'unanimité, approuve la création d'un emploi permanent de responsable des services techniques.

6. Création d'un emploi permanent de responsable des ressources humaines

Le conseil communautaire après en avoir délibéré à l'unanimité, approuve la création d'un emploi permanent de responsable des ressources humaines.

7. Création d'un emploi permanent de chargé de mission développement durable

Le conseil communautaire après en avoir délibéré à l'unanimité, approuve la création d'un emploi permanent de chargé de mission développement durable.

8. Création d'un emploi permanent d'animateur du relais assistants maternels

Le conseil communautaire après en avoir délibéré à l'unanimité, approuve la création d'un emploi permanent d'animateur du relais assistants maternels.

9. Motion de soutien à la gare de Vandières

Le conseil communautaire après en avoir délibéré, approuve à la majorité par 32 voix pour, 1 voix contre et 15 abstentions la motion de soutien à la gare de Vandières.

10. Commission intercommunale des impôts directs – Election de commissaires supplémentaires

Le conseil communautaire après avoir voté à l'unanimité, a élu 2 commissaires supplémentaires pour siéger à la commission des impôts directs, à savoir :

1 membre titulaire :

- Monsieur Alessandro PASQUINI, né le 28/03/1977 à Lucca (Italie), domicilié 9 Faubourg de Ramberchamp - 88400 GERARDMER, Président Directeur Général de « LUCART », Rue Maurice Mougeot - 88600 LAVAL SUR VOLOGNE.

1 membre suppléant :

- Monsieur Remy ALEXANDRE, né le 14/10/1975 à Nancy, domicilié 1, Place des écoles - 88340 LE VAL D'AJOL, Pharmacien de « PHARMACIE NOUVELLE », 9 rue Léopold - 88600 BRUYERES.

11. Schéma départemental d'accueil et d'habitat des gens du voyage

Le conseil communautaire après en avoir délibéré à l'unanimité, approuve le schéma départemental d'accueil et d'habitat des gens du voyage.

Communication de décisions**Décisions du Président :**

En vertu des délibérations n° 96/2014 du conseil communautaire du 02 mai 2014, n° 102/2014 du Conseil communautaire du 16 mai 2014, n°06/2017 et n°07/2017 du conseil communautaire du 23 février 2017, autorisant Monsieur le Président à traiter les affaires prises conformément aux dispositions de l'article L.5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales, il a été procédé à :

- ✓ Convention – cadre de la MSAP de Bruyères et Brouvelieures,
- ✓ Accord de reconduction avec le prestataire Berger-Levrault,
- ✓ Etat des lieux du local RIJ,
- ✓ Convention de passage avec l'association des cyclos du secteur de Rambervillers,
- ✓ Convention de mise à disposition de locaux municipaux à Gugnécourt (RAM),
- ✓ Convention de mise à disposition de locaux municipaux à Cheniménil (RAM),
- ✓ Convention de mise à disposition de locaux municipaux à Cheniménil (RAM),
- ✓ Convention tripartite relative à l'utilisation de la piscine Roger Mercier,
- ✓ Convention de partenariat avec le Home du Cameroun,
- ✓ Convention de mise à disposition de locaux de la Commune de Fontenay,
- ✓ Soutien aux Associations ; Règlement d'intervention,
- ✓ Règlement d'intervention BAFA,
- ✓ Règlement d'intervention BAFD.

DÉCISIONS SANS OBSERVATION

Bruyères le 19/03/2018
Le Président,
Yves BASTIEN

